



JEUNESSE

La Ville de Béthune aide les jeunes Béthunois à passer le BAFA

Pour tous les jeunes Béthunois qui souhaitent travailler dans le domaine de l'animation, la Ville de Béthune aide les jeunes à passer le BAFA (Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur). Dossier à retirer au Point d'information jeunesse avant le 8 décembre 2023.

Publié le 12 septembre 2023

Afin de favoriser l'accès des jeunes au monde du travail et de les investir dans une dynamique de formation, la ville de Béthune met en place chaque année des formations BAFA (formation générale et approfondissement) à destination des Béthunois de plus de 17 ans.

Quelle formation ?



La formation BAFA permet d'encadrer des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs.

La formation BAFA est régentée par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse. Elle se découpe en trois parties :

- > Session de formation générale qui permet d'acquérir des notions de base (de 8 jours minimum)
- > Stage pratique qui permet la mise en œuvre des acquis et l'expérimentation (14 jours effectifs minimum)
- > Session d'approfondissement (de 6 jours minimum) ou de qualification (8 jours minimum) qui permet d'approfondir, de compléter, d'analyser les acquis et besoins en formation.

La durée totale de la formation ne peut excéder 30 mois.

Quel accompagnement de la Ville ?

La Ville de Béthune préfinance le coût des formations des jeunes sélectionnés.

En contrepartie, ces jeunes formés s'engagent à rembourser la collectivité en assurant l'encadrement des ALSH pendant une session l'été.

Comment en bénéficier ?

Pour bénéficier de cette aide, il faut remplir un dossier de candidature, disponible à partir d'octobre au Point Information Jeunesse pour des sessions se déroulant aux vacances d'hiver et de printemps de l'année suivante.

La sélection des candidats se fait suite à des jurys.